



NOVION-PORCIEN



NOVION-PORCIEN

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

▲ Carte des « bâtiments agricoles » :

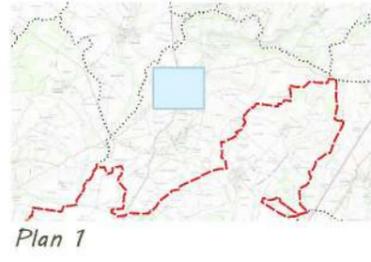
11 exploitations ont leur siège sur la commune et 5 exploitations extérieures utilisent des bâtiments sur le territoire. Une exploitation de Novion-Porcien (08329_11) ayant tous ses bâtiments sur une autre commune, aucun site de son exploitation n'est identifié sur les cartes. Hormis 4 exploitations céréalières, (sans distances d'éloignement), toutes les autres sont des élevages, dont 2 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres), 9 soumises au RSD (distance de 50 mètres) et 1 relevant des 2 régimes (08329_02 - RSD pour les bâtiments d'élevage allaitant et ovin, et ICPE pour les bâtiments d'élevage porcin). Elles sont réparties sur les 2 villages qui forment la commune mais aussi sur quelques écarts. Parmi les 15 exploitations ayant un site sur la commune, 8 sont situées au contact direct de l'urbanisation : 3 ayant un site implanté dans l'urbanisation et un autre en limite du village (08329_01, 08329_06 et 08329_04), et 5 ayant un seul site implanté dans l'urbanisation (08329_08, 08329_09, 08329_01, 08329_03 et 08427_01). Les 7 autres exploitations possèdent leur site en dehors de l'urbanisation. Un bâtiment désaffecté de l'exploitation 08329_09 pourrait faire l'objet d'un changement de destination.

▲ Carte de « synthèse » :

4 exploitations ont mentionné un projet ou un secteur de développement en continuité des bâtiments existants. L'exploitation 08329_02 a indiqué plusieurs projets de changement de destination de bâtiments pour de l'agritourisme. Le secteur de développement de l'exploitation 08329_06 se situe en limite d'urbanisation, entre ses 2 sites existants, et les 2 autres secteurs de développement se situent en périphérie du village (08329_04) et sur un écart (08329_14).

La zone de protection agricole s'étend autour des zones de développement nécessitant des distances d'éloignement et en périphérie du village, entre les sites et les maisons de tiers les plus proches. Elle est réduite dans le village au niveau des habitations de tiers les plus proches. Autour des sites agricoles isolés, cette zone correspond aux périmètres d'éloignement car ne nécessite pas d'être agrandie au vu des enjeux d'urbanisation dans ces secteurs.

Toutes les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les exploitations d'élevage concernées ont été identifiées pour être prises en compte.



Carte des bâtiments agricoles

- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

Exploitations :

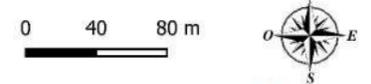
- 08329_02
- 08329_06

Autre exploitation non rencontrée :

- RSD (50m)
- Bâtiment désaffecté

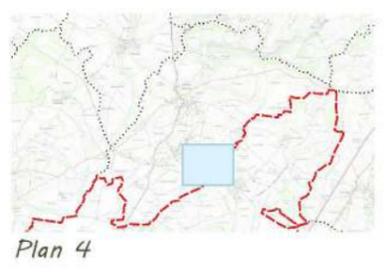
- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020



Diagnostic agricole

Novion-Porcien



Carte des bâtiments agricoles

- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

Exploitations :

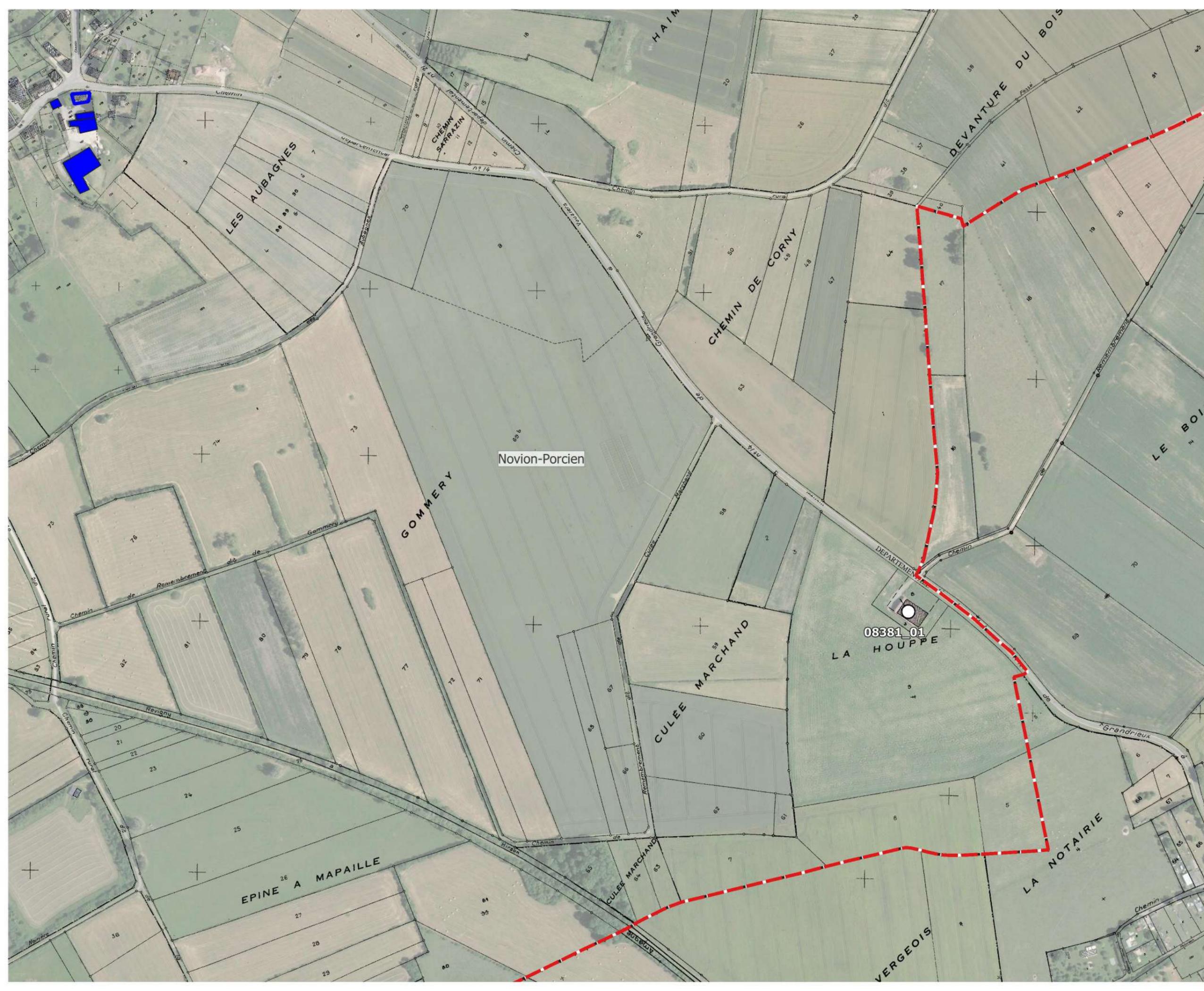
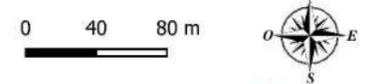
08427_01

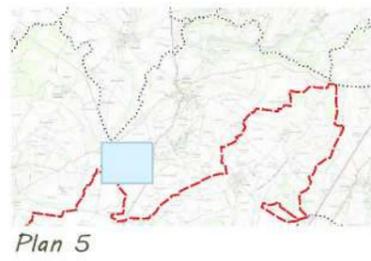
Autre exploitation non rencontrée :

Pas de distance

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





Carte des bâtiments agricoles

- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

Exploitations :

- 08329_14

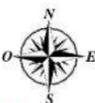
Autre exploitation non rencontrée :

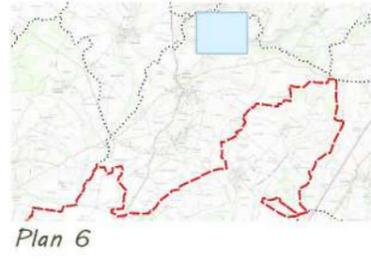
- Pas de distance
- RSD (50m)
- ICPE (100m)

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 6

Carte des bâtiments agricoles

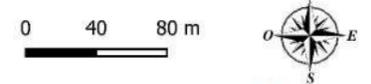
-  Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
-  Bâtiment agricole
-  Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

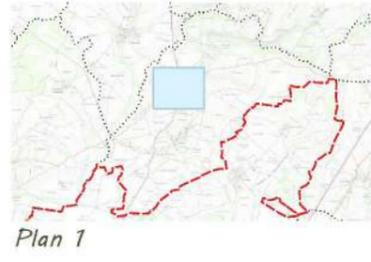
Exploitations :
 08329_10



-  Communauté de communes
-  Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020



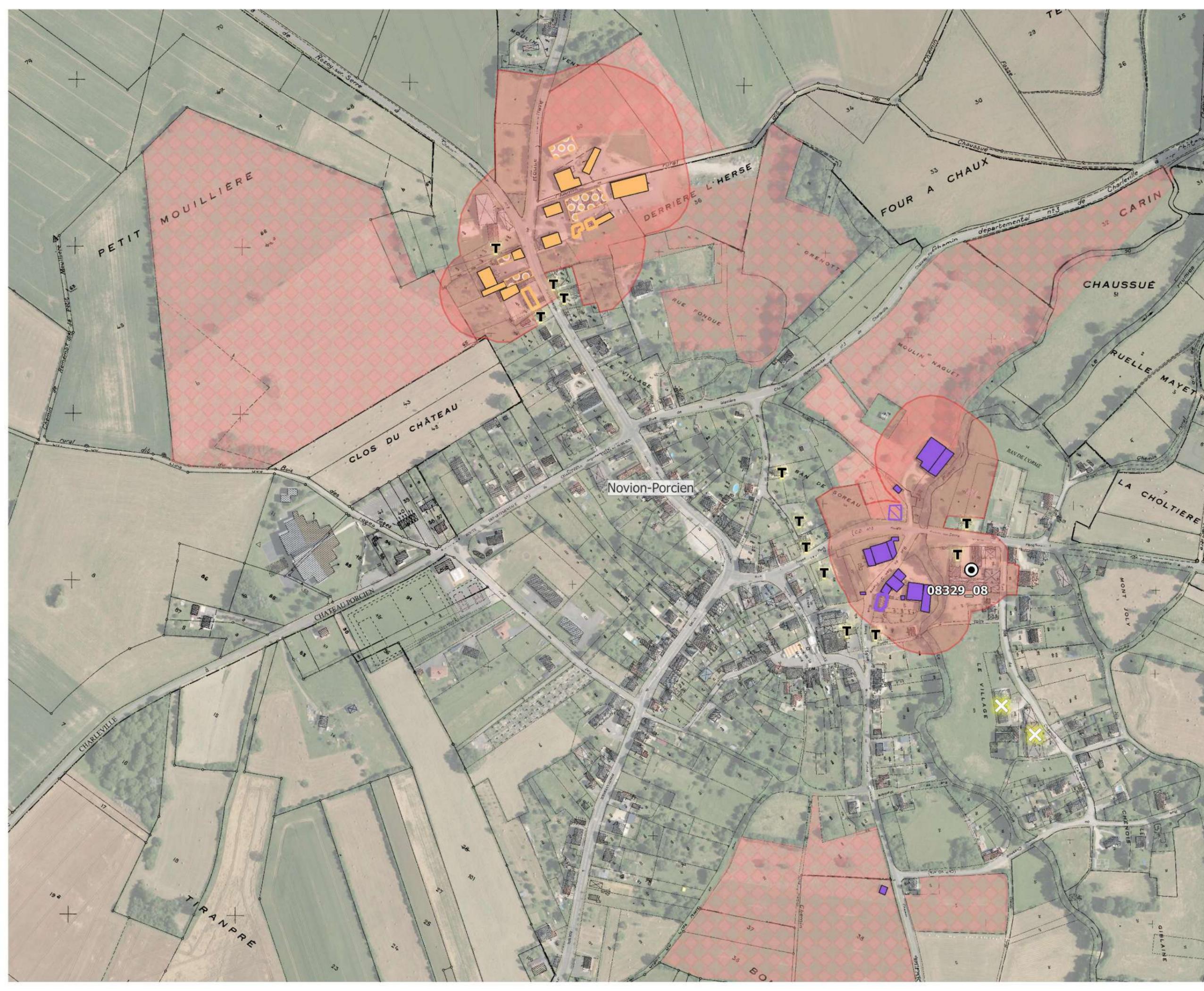
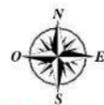


-  Zone de protection des activités agricoles
-  Protection des zones de développement
-  Pâture attenante
-  Bâtiment agricole
-  Projet
-  Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
-  Zone de développement de l'exploitation
-  Bâti tiers
- Exploitations :**
-  08329_02
-  08329_06
- Autre exploitation non rencontrée :**
-  RSD (50m)
-  Bâtiment désaffecté

-  Communauté de communes
-  Communes

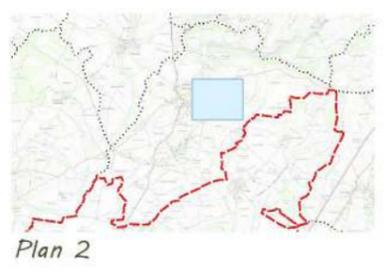
BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m



Diagnostic agricole

Novion-Porcien



Carte de synthèse

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

Exploitations :

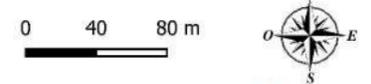
08329_06

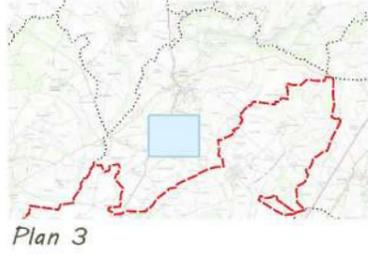
Autre exploitation non rencontrée :

- Pas de distance
- RSD (50m)
- Bâtiment désaffecté

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





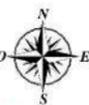
Carte de synthèse

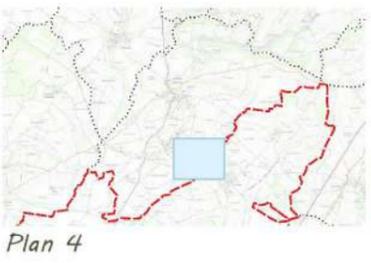
- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08329_01
 - 08329_03
 - 08329_04
 - 08427_01
- Autre exploitation non rencontrée :
- RSD (50m)
 - Bâtiment désaffecté

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





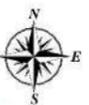
Carte de synthèse

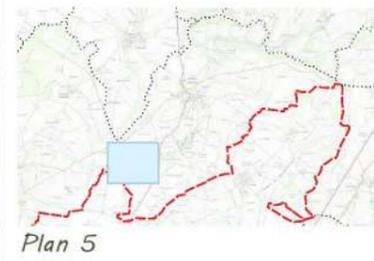
-  Zone de protection des activités agricoles
-  Protection des zones de développement
-  Pâture attenante
-  Bâtiment agricole
-  Projet
-  Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
-  Zone de développement de l'exploitation
-  Bâti tiers
- Exploitations :**
-  08427_01
- Autre exploitation non rencontrée :**
-  Pas de distance

-  Communauté de communes
-  Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers
- Exploitations :**
 - 08329_14
- Autre exploitation non rencontrée :**
 - Pas de distance
 - RSD (50m)
 - ICPE (100m)

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

